

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Poitiers, le 7 septembre 2018

## **Irrigation**

Le niveau d'alerte renforcée d'été est franchi sur les bassins suivants :

bassin de la Vienne

## Pour le bassin de la Vienne:

Le débit seuil d'alerte renforcée d'été est franchi à l'indicateur d'Ingrandes sur Vienne. Les prélèvements d'eau en nappe et rivière destinés à l'irrigation agricole, rattachés à l'indicateur de Ingrandes sur Vienne, sont limités à 50% du volume hebdomadaire à compter du lundi 10 septembre 2018, 8 h.

Conformément aux arrêtés cadre, la préfète a signé le 7 septembre 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à 8 h à partir de <u>lundi 10 septembre</u> 2018.

## **Contact presse**

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76





